DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014

<u>Délibération</u> n° 2014.12.153.B

Médiathèque d'agglomération L'Alpha - travaux de construction -Lot n° 3 "gros oeuvre - terrassements chapes" - avenant n° 5 : modification de la délibération n° 96 B du 2 octobre 2014 LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 11 décembre 2014

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents:

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, André BONICHON

Ont donné pouvoir :

François NEBOUT à Xavier BONNEFONT

Excusé(s):

Absent(s):

Marie-Hélène PIERRE, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N° 2014.12.153.B

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION / GESTION DU PATRIMOINE ET DES TRAVAUX

Rapporteur: Madame GODICHAUD

MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION L'ALPHA - TRAVAUX DE CONSTRUCTION - LOT N° 3 "GROS OEUVRE - TERRASSEMENTS - CHAPES" - AVENANT N° 5 : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 96 B DU 2 OCTOBRE 2014

Par délibération n° 78 B du 23 juin 2011, modifiée par la délibération n° 113 B du 29 septembre 2011, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la consultation relative aux travaux de construction de la médiathèque d'agglomération.

La commission d'appel d'offres du 7 juin 2012 a attribué le lot n° 3 « gros œuvre – terrassements – chapes - maçonnerie » au groupement ALM ALLAIN (mandataire) / BG2C / LONGEVILLE, sis Châtenet – 17260 CRAVANS pour un montant de 2 667 998.63 € HT.

Quatre avenants en plus-value ont porté le montant du marché à 3 096 401,22 € HT.

Par délibération n° 96 B du 2 octobre 2014, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 5 en plus-value afin de prendre en compte des travaux supplémentaires liés à des erreurs ou des oublis du groupement de maîtrise d'œuvre, pour un montant de 59 441,00 € HT. Le montant du marché a été porté à 3 155 842,22 € HT.

Cependant, suite à des erreurs de calculs de la maîtrise d'œuvre relevés dans les ordres de services qu'elle a établis, il est nécessaire de modifier cette dernière délibération en retirant la ligne :

- réalisation de réservations et modifications de celles-ci pour un montant de 36 796.00 € HT.

Après corrections, la prise en charge des modifications ainsi que l'affectation des coûts à la maîtrise d'œuvre seront repris dans un prochain avenant.

Le montant de l'avenant 5 en plus-value s'élève donc à 22 645,00 € HT au-lieu de 59 441,00 € HT.

Le montant du marché passe de 2 667 998,63 € HT à 3 119 046,22 € HT soit une augmentation de 16,91 % par rapport au montant du marché initial.

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 11 décembre 2014,

Je vous propose:

D'APPROUVER la modification de la délibération n° 96 B du 2 octobre 2014 relatif à l'avenant n° 5 au lot n° 3 « gros œuvre – terrassements – chapes - maçonnerie » confié au groupement ALM ALLAIN/BG2C/LONGEVILLE, ayant pour objet une prestation en plus value d'un montant de 22 645,00 € HT.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou Mme Fabienne GODICHAUD en sa qualité de 3ème Vice-Présidente en charge des marchés publics, à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – autorisation de programme n° 2.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
22 décembre 2014	22 décembre 2014